



Villefranche-de-Rouergue, le 26/03/2024

NOTE du 26/03/24 AUX RESPONSABLES LEGAUX

Objet : **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Madame, Monsieur,

Au-delà du lundi de Pâques, 01/04/2024, le mois de mai compte plusieurs jours fériés ; vous trouverez ci-dessous l'organisation des transports et emplois du temps pour les semaines concernées :

- Lundi 1^{er} avril étant férié (lundi de Pâques), les transports scolaires du mardi 2 avril matin seront organisés comme un lundi matin. **Pour autant, les emplois du temps habituels seront maintenus dès 08 h 00.**
- Mercredi 1^{er} mai étant férié (fête du travail), les transports scolaires du mardi 30 avril seront organisés comme un vendredi soir.
Les transports scolaires du jeudi 2 mai matin seront organisés comme un lundi matin. **Pour autant, les emplois du temps habituels seront maintenus dès 08 h 00.**
- Mercredi 8 mai, jeudi 9 mai étant fériés (Fête de la victoire et fête de l'ascension) et le vendredi 9 mai non travaillé (pont de l'ascension), les transports scolaires du mardi 7 mai seront organisés comme un vendredi soir.
- Lundi 20 mai étant férié (lundi de Pentecôte), les transports scolaires du mardi 21 mai matin seront organisés comme un lundi matin. **Pour autant, les emplois du temps habituels seront maintenus dès 08 h 00.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

La Directrice



Patricia COLIN